

Le mot du préfet

La situation sanitaire du Var continue à se tendre. Les taux d'incidence et de positivité augmentent toujours, même s'ils n'explorent pas, la part de variant anglais est désormais de près de 80 %. Surtout, notre système hospitalier peine à accueillir en réanimation tous les malades au point que pour la 1^{re} fois depuis un an, deux d'entre eux ont été transférés hors de la région, même s'il est vrai que nous ne sommes pas passés au niveau 5 et que le taux de déprogrammation est resté pour l'instant à 30 %.

C'est pourquoi, au-delà de la plus grande vigilance quant au respect de la réglementation actuelle, il a été décidé, après concertation, de renforcer localement celle-ci avec l'interdiction des brocantes, vide-greniers et braderies, l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique et l'interdiction des livraisons à domicile après 22 heures propices aux rassemblements. Cependant, compte tenu de l'évolution de la situation, le confinement ne peut être exclu, si l'ensemble de ces mesures n'étaient pas jugées suffisantes.

Parallèlement, l'effort pour renforcer nos capacités de vaccination se poursuit au-delà de ce qui a été annoncé la semaine dernière ; un nouveau centre au Beausset est à l'étude de même que le renforcement des centres existants. Ils seront opérationnels à partir du 15 mars.

Dans le même temps, les médecins libéraux peuvent désormais vacciner en cabinet et à domicile avec l'Astra Zeneca les personnes de plus de 50 ans présentant des facteurs de comorbidités mais aussi les personnes de plus de 75 ans. La semaine dernière, les médecins qui s'étaient portés candidats disposaient d'un flacon de dix doses chacun, cette semaine ils peuvent disposer de trois flacons. Une montée en charge est envisageable mais force est de constater que les volontaires aujourd'hui sont peu nombreux.

Si l'on veut surmonter rapidement la crise actuelle, il nous faut poursuivre, tous ensemble, chacun à son niveau nos efforts.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE

INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 02 Mars 2021

	S1 04/01 10/01	S2 11/01 18/01	S3 18/01 24/01	S4 25/01 31/01	S5 01/02 07/02	S6 08/02 14/02	S7 15/02 21/01	S8 22/01 28/01
Nombre de tests réalisés	41956	44568	45783	46906	46647	45043	46504	43090
Nombre de tests positifs	3072	3156	3726	3601	3270	3033	3381	3528
Taux de positivité	7,30 %	7,10 %	8,10 %	7,70 %	7,20 %	6,70 %	7,30 %	8,20 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	286	294	347	335	315	282	315	329

➤ INDICATEURS SANITAIRES


- Nb de décès en établissement de santé : **942**
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : **250**
- File active des patients hospitalisés en réanimation : **66**

➤ CLUSTERS

Le nombre cumulé de clusters signalés continue d'augmenter : **555** dont **102** en cours d'investigation.

RENFORCEMENT MESURES SANITAIRES

Au regard de la situation sanitaire et hospitalière tendue dans le département et afin de ralentir la propagation de l'épidémie, le préfet du Var, après en avoir discuté avec les élus du département, a décidé de la mise en place des mesures suivantes :

 Sont interdits par arrêté préfectoral à compter du mercredi 3 mars et jusqu'au mardi 23 mars 2021 :

- ➔ Les vide-greniers, foire aux puces, braderies et brocantes ;
- ➔ Les activités de livraison entre 22h et 6h pour les établissements recevant du public de type N (restaurants et débits de boissons) ;
- ➔ La consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique et les espaces publics.

LES CONTRÔLES DU WEEK-END

Les contrôles pour faire respecter les mesures sanitaires en vigueur se sont renforcés durant ce dernier week-end et au final, ce sont près de 800 policiers et gendarmes qui ont été mobilisés, avec le concours également des polices municipales.

Ces contrôles se sont déroulés sur la voie publique, dans les centre-villes, les marchés et les commerces où les forces de l'ordre ont veillé au respect des jauges et des gestes barrières.

Des contrôles ont aussi été menés sur les lieux de promenade, aux abords des plages et du littoral où les rassemblements de plus de 6 personnes sont toujours interdits afin de limiter les interactions et la circulation virale.

Enfin, des contrôles routiers se sont tenus aux abords des péages mais aussi sur des axes moins fréquentés pour vérifier les justificatifs de déplacement après 18h.

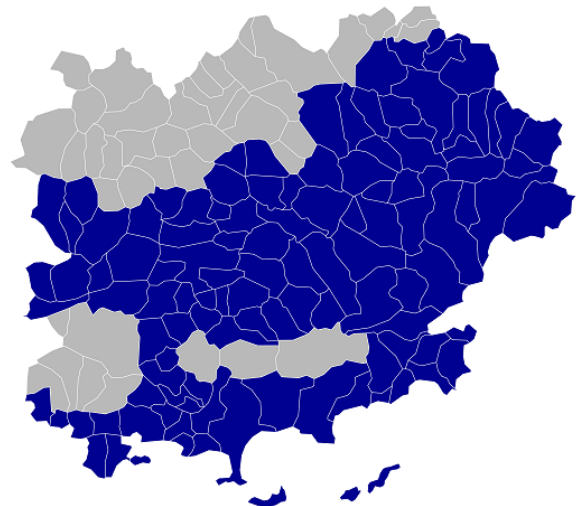
Ces contrôles se poursuivront tout au long de la semaine et du week-end à venir.

Plus de 6 000 personnes ont été ainsi contrôlées sur le département et plus de 600 verbalisations ont été dressées, soit pour le non-respect du port du masque, soit pour le non respect du couvre-feu.

Aujourd'hui, face à la circulation très active du virus dans le département qui a conduit le Var à figurer parmi les 20 départements soumis à une surveillance renforcée, le respect des gestes barrières est essentiel pour éviter que le virus ne fasse de nouvelles victimes et que ne soient mises en place des mesures encore plus restrictives.

Le port du masque est ainsi obligatoire par arrêté préfectoral, dans 112 communes du Var dont la liste est consultable sur le site internet de la préfecture en cliquant [ICI](#)

L'obligation du port du masque concerne toute personne de onze ans en tout lieu : dans les commerces, en ville, sur les sentiers, dans les parcs et jardins, sur le littoral...



Elle ne s'applique pas aux utilisateurs d'un moyen de déplacement individuel (vélo, trottinette....) ni à ceux pratiquant une activité physique et sportive ni aux personnes en situation de handicap qui peuvent justifier sur certificat médical de cette dérogation. Ces mesures ont pour objectif d'éviter la concentration de personnes sur l'espace public lorsque les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties.

Retrouvez les arrêtés sur www.var.gouv.fr

VACCINATION



Désormais, plus de 10 000 personnes sont vaccinées chaque semaine dans le département dans les 14 centres déjà en place pour les personnes de plus de 75 ans.

LES CHIFFRES DE LA VACCINATION



Au 1^{er} mars au soir,

48 288 personnes ont été vaccinées depuis le 6 janvier

24 237 personnes ont reçu la 2^{ème} injection soit au total

72 525 injections ont été prodiguées.

Les points de situation quotidiens sur la vaccination contre la COVID-19 : nombre total de personnes vaccinées en France ainsi que le détail région par région sur <https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/la-vaccination-contre-la-covid-19/article/points-de-situation-vaccination>

DISPOSITIF MOBILE DE VACCINATION

Depuis une semaine, un dispositif itinérant de vaccination anti-covid est entré en fonction dans le Var et plus particulièrement dans les communes du canton de Saint-Maximin pour la première vague de vaccination.

Les communes se chargent de recenser les personnes concernées afin d'établir un planning de vaccination et un lieu d'accueil pour le dispositif. Sur les deux prochaines semaines, pas moins de 10 communes accueilleront ainsi le bus de vaccination pour près de 250 injections programmées.

Désormais, plus de 10 000 personnes sont vaccinées chaque semaine dans le département dans les 14 centres déjà en place pour les personnes de plus de 75 ans. Retrouver tous les centres de vaccination sur www.var.gouv.fr

Dispositif itinérant de vaccination					
JOUR	COMMUNE	EMPLACEMENT	JOUR	COMMUNE	EMPLACEMENT
MAR. 2 MAR.	VARAGES	SALLE POLYVALENTE JEAN LANTAUPEL	JEUDI 16 MAR.	BRUE-AURIAC	
MER. 3 MAR.			VEN. 17 MAR.		
JEUDI 4 MAR.	GINASSERVIS	SALLE DES MARIAGES	JEUDI 18 MAR.	MONTMEYAN	SALLE COOPERATIVE
VEN. 5 MAR.			VEN. 19 MAR.		
MAR. 9 MAR.			MAR. 23 MARS	ST-MARTIN-DE-PALLIÈRES	SALLE POLYVALENTE ECOLE PALLIÈRES
MER. 10 MAR.	SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER	SALLE DES FÊTES	MER. 24 MARS	ARTIGUES	SALLE POLYVALENTE
JEUDI 11 MAR.			JEUDI 25 FÉV.	ESPARRON-DE-PALLIÈRES	SALLE POLYVALENTE
VEN. 12 MAR.	FOX-AMPHOUX	SALLE DES FÊTES OU MARIAGES	VEN. 26 FÉV.	OLLIÈRES	SALLE DES FÊTES

DÉPISTAGE



Date	Horaires	Commune	Emplacement
Jeudi 4 mars	10h-12h00	Le Luc-en-Provence	Devant la salle Jean Louis Dieu (à côté du centre de vaccination)
vendredi 5 mars	13h30-16h		

Retrouvez tous les centres de dépistage sur www.var.gouv.fr

Retrouvez toutes les informations sur COVID-19 sur le site : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24, 7j/7 : 0 800 130 000

Un numéro vert d'information en PACA a été mis en place par l'ARS (Agence régionale de Santé) 7j/7, de 9h à 19h : 0 800 730 087